



Attestation aux mesures de sécurité physique pour les licences de culture standard, transformation standard et de vente à des fins médicales avec possession de cannabis

Tous les champs de ce document sont obligatoires*.

Partie 4 - Mesures de sécurité physique	
Renseignement sur le demandeur	
Numéro de la demande :	
Nom du demandeur :	
Attestation	
Signature de l'attestation du responsable principal	
<p>Je, soussigné, atteste ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none">en ce qui concerne le périmètre du lieu :<ul style="list-style-type: none">le périmètre du lieu est surveillé en tout temps par des appareils d'enregistrement visuel afin de détecter tout accès ou toute tentative d'accès non autorisé au lieules appareils d'enregistrement visuel, sont capables d'enregistrer visiblement toute tentative d'accès non autorisé ou tout accès réel non autorisé, dans les conditions dans lesquelles ils sont utilisésle périmètre du lieu est sécurisé au moyen d'un système de détection d'intrusion qui fonctionne et est surveillé en tout temps et qui permet de détecter toute tentative d'accès ou tout accès réel non autorisé au lieu ainsi que toute tentative d'altération ou toute altération réelle du systèmedes mesures appropriées sont prises en cas de détection d'une tentative d'accès non autorisé ou tout accès réel non autorisé au lieu ainsi qu'en cas d'une tentative d'altération ou d'altération réelle du systèmedes enregistrements des occurrences détectées seront créés et conservésen ce qui concerne les zones d'exploitation (y compris les zones extérieures de culture) et zones d'entreposage :<ul style="list-style-type: none">l'accès aux zones d'exploitation et aux zones d'entreposage est limité aux individus dont la présence est requise en raison de leurs fonctionsun registre de l'identité des individus entrant dans une zone d'entreposage ou en sortant est tenuchaque zone d'exploitation et chaque zone d'entreposage est circonscrite par des barrières physiques qui empêchent tout accès non autoriséchaque zone d'exploitation et chaque zone d'entreposage fait l'objet d'une surveillance en tout temps, à l'aide d'appareils d'enregistrement visuel, afin de détecter toute conduite illiciteles appareils d'enregistrement visuel sont adaptés aux conditions de leur environnement afin d'enregistrer visiblement toute conduite illicitechaque zone d'exploitation (à l'exception des zones extérieures de culture) et chaque zone d'entreposage être sécurisée au moyen d'un système de détection des intrusions qui :<ul style="list-style-type: none">fonctionne en tout tempspermet la détection de :<ul style="list-style-type: none">tout accès non autorisé aux zonestout mouvement non autorisé à l'intérieur des zonestoute altération du système ou de toute tentative à ces égardsdes mesures appropriées sont prises en cas de détection d'une tentative d'accès non autorisé ou tout accès réel non autorisé au lieu ainsi qu'en cas d'une tentative d'altération ou d'altération réelle du système	

<ul style="list-style-type: none">○ des enregistrements des occurrences détectées seront créés et conservés• les activités autorisées, en lien avec le cannabis, sont menées uniquement sur des lieux qui répondent à toutes les exigences applicables en matière de sécurité physique, en vertu de la partie 4 du <i>Règlement sur le cannabis</i>, qui s'applique aux activités menées• je sais que les déclarations ci-dessus ne constituent pas une liste exhaustive des exigences relatives aux mesures de sécurité physique. Le lieu répond à toutes les exigences applicables en matière de sécurité physique en vertu de la partie 4 du <i>Règlement sur le cannabis</i>	
Nom du responsable principal :	
Signature du responsable principal :	
Date (aaaa-mm-jj) :	